

● MOZAMBIQUE : accord de pêche. — Le Parlement européen a donné un avis favorable à la conclusion de l'accord de pêche entre la CEE et le Mozambique. L'accord du Parlement était indispensable pour que cet accord entre en vigueur officiellement. Les parlementaires ont toutefois regretté dans des amendements que les effets économiques et sociaux de cet accord n'aient pas été examinés et ont insisté pour qu'une zone de 20 milles soit réservée à la pêche artisanale côtière.